

L'arnaque de la retraite par point, Nous allons tous y perdre, **BEAUCOUP !** Notre régime spécial passé à la moulinette !

1^{ère} attaque, le montant de la pension !

Rappel : le montant de nos pensions peut **atteindre 75 % de notre salaire (6 mois avant le départ en retraite)**. C'est ce salaire qui sert de base au calcul de notre retraite.



Quant au taux de liquidation, c'est-à-dire le pourcentage (75 % au maximum) appliqué au traitement de référence, il est l'opération du nombre d'années cotisées divisé par la durée d'assurance requise pour avoir le taux plein, laquelle a été rallongée à plusieurs reprises. De 168 trimestres, elle va atteindre progressivement 172 trimestres (43 ans) pour toutes et tous, public comme privé, y compris régimes spéciaux.

La retraite par point projette de supprimer le calcul sur les 6 derniers mois pour se baser sur les 25 meilleures années. Évidemment, pour ça, les alliances vont bon train avec les patrons qui ne cessent de supprimer des emplois à la SNCF, ce qui entraîne inévitablement un ratio « cotisant actif / retraités » défavorable au niveau de la Caisse Principale de Retraite et de Prévoyance, et qui se frottent les mains de pouvoir récupérer gratuitement les 12% de surcotisation retraites des cheminots !

2^{ème} attaque, la durée de service !

La retraite est décomptée en trimestres. Elle intègre nos périodes de service effectives, auxquelles s'ajoutent certaines interruptions d'activité : service militaire, maternité, maladie, congé parental, ...

Une activité accomplie à temps partiel est-elle proratisée ? Si, par exemple, vous avez travaillé une année entière à mi-temps, celle-ci ne comptera que pour 2 trimestres d'assurance, sauf si vous avez surcotisé afin que votre temps partiel soit décompté comme un temps plein.

D'où la formule : (traitement de référence) × (75 %) × (durée de service) / (durée d'assurance requise) = montant de pension touchée.

En clair, avant toutes ces réformes, nous avions 2% par an de taux de réversion par année cotisée ; nous avons désormais **1,74 % par an, plus une décote !**

Autrement dit, il faut travailler 43 ans pour percevoir ce qui nous était versé après 37,5 ans. Avec le système par point, ce principe est pérennisé et même dégradé ! (voir ci-dessous)

3^{ème} attaque, les décotes et le taux de liquidation de la retraite !

Le taux de pension restera minoré en fonction du nombre de trimestres manquants. 5 % par an, soit 1,25 % par trimestre.

Donc, pour obtenir le taux de liquidation maximal de 75 %, il faudra accomplir une certaine durée de service.

Exemple : un agent né en 1975, rentré à 22 ans, qui aura **cotisé 38 ans et qui partirait donc à 60 ans :**

→ $38 \times 1,74 \% = 66,12 \%$ et il aurait une décote **de 5 ans**, car la durée de cotisation serait de 43 ans, soit 25 % de décote. $(43 - 38)$

→ **Total :** $66,12 \% - (66,12 \times 25 \%) = 66,12 \% - 16,53 \% = \underline{\underline{49,59 \%$

À la SNCF, les modalités de calcul de cette durée diffèrent selon le type d'emploi, roulant ou sédentaire.

Le Haut-Commissaire chargé par le gouvernement de présenter sa réforme indique qu'ils réfléchissent à ce point. Vous verrez plus bas qu'à enveloppe constante, la concurrence pour avoir un coefficient multiplicateur ne sera pas si simple !

La retraite par point pour renforcer ces règles qui abaissent déjà nos pensions !

AUSTÉRITÉ



La retraite par point prévoit de fixer la valeur du point en tenant compte de ces réformes, donc d'intégrer cette triple peine dès la mise en application pour toutes et tous.

Prenons l'exemple des 25 meilleures années d'un cheminot parti à 60 ans et ayant cotisé 38 ans, qui aurait fini sa carrière à la position 15 avec un salaire liquidable de 2600 euros.

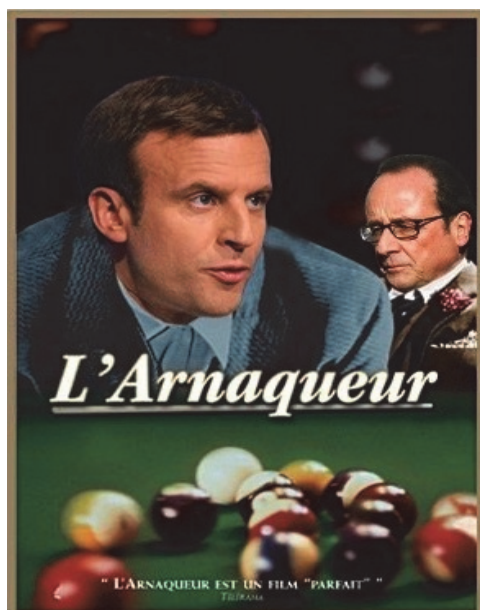
→ Sur ces 25 meilleures années, il est passé de la position 8 à 15. La moyenne passerait donc son salaire liquidable à **2300 euros au lieu de 2600 !**

1^{ère} perte : baisse de 12 % sur le salaire pris en compte pour le calcul, du fait du passage du salaire de référence pris sur les 25 meilleures années au lieu de celui de fin de carrière !

Et ce sont bien ces 12 % que nous surcotisons sur notre fiche de paie actuellement (T2), dont Macron voudrait faire cadeau aux patrons sans aucune contrepartie !

Pour les cheminots, pas de retour sur investissement !

Le système par points... l'arnaque du siècle !



Pour traduire en point les 2300 euros de traitement moyen sur les 25 dernières années, rien de plus simple...

1^{ère} arnaque : si l'on devait réellement avoir en retraite 1 euro pour 1 euro cotisé (ça vous dit quelque chose hein ?), ben ça devrait bien faire 2600 euros !

2^{ème} arnaque : si on avait 75 % du point à 1 euro = 1 euro avec la première arnaque des 25 meilleures années, la pension serait de 1725 euros !

Mais non !!! La retraite à point va se baser sur une enveloppe constante (14,5 % du PIB), celle avec laquelle on verse les retraites sur la base des 1,74 % par année travaillée et des 5 % de décote par an en dessous des 43 ans de travail.

Soit, pour notre exemple, avec un salaire final de 2600 euros, moyennée sur les 25 dernières années à 2300 euros et avec l'application de la décote, un taux de réversion de 49,59 % de 2300 euros $\Rightarrow$ une pension de 1140 euros !

Alors pourquoi ils veulent faire la retraite par point ?

Beaucoup se posent légitimement cette question, car avec les contre-réformes successives depuis 20 ans, ils peuvent déjà :

- **amputer de 25 % par la décote les carrières incomplètes.**
- **augmenter la durée de cotisation et harmoniser par le bas, public comme privé, sur le taux de pensions.**

Quant aux 25 ans, ils pourraient n'appliquer cette mesure totalement injuste que sur les régimes spéciaux, alors que la moyenne des salaires est plus basse que celle du privé si l'on prend les 25 ans. Pour rappel, la mesure de la prise en compte du salaire de fin de carrière est une mesure d'équité, quand pour le privé, ils retenaient les 10 meilleures années et pour laquelle, ne n'oublions pas, nous surcotisons à hauteur de 12%.

La réponse se trouve dans le financement des retraites où il est acté que le budget consacré aux régimes des retraites n'augmentera pas et restera fixe, alors qu'à l'inverse le nombre de retraités augmente, et que le chômage ne faiblit pas !

Dans cette logique qui n'est pas remise en cause (c'est peut-être ça le problème), cela aurait mécaniquement obligé le gouvernement à relever l'âge de départ avec les mécanismes actuels, ou à abaisser le taux des pensions sur le nombre d'années de cotisation....

La manipulation de ce système de financement par point est qu'il suffira de baisser la valeur du point pour agir sur tous les leviers en même temps et obliger de fait les salariés à travailler plus longtemps pour toucher moins ! Avec le système par point, les retraites vont encore baisser, seuls ceux qui le pourrons, épargneront de l'argent pour leur retraite. Ceux qui nous dirigent ont, eux, trouvé en nous volant une nouvelle part de ceux que nous produisons, un moyen d'augmenter leurs profits !

Et ce n'est pas la majoration promise du point après 62 ans dont le coefficient multiplicateur serait de 1,04 à 63 ans, 1,08 à 64 ans, 1,12 à 65 ans... Il grimperait même à 1,81 pour un départ à 75 ans ou au-delà qui va nous faire changer d'avis sur la précarité qui attend des millions de salariés et le mécanisme de mise en concurrence entre salariés qu'introduirait cette réforme.

Mise en concurrence partout et pour tous !

Financement des retraites à enveloppe constante, cela veut dire que si de plus en plus de personnes partent à 65 ans, ceux qui partiront avant 65 ans auront encore moins de pension...



Plus une personne prend une part plus grande du gâteau, moins les autres en ont !

Cette réforme met donc en place des mécanismes de concurrence entre les salariés et s'appuie sur une idéologie de toujours plus

contre toujours moins. Cela mettra aussi en péril les pensions de réversion, la prise en compte des périodes non travaillées... alors qu'au contraire, il faudrait sécuriser et garantir le dispositif, le gouvernement va le précariser et le rendre illisible !

**Petit-à-petit, c'est la fin des solidarités intergénérationnelles
entre les régimes de retraites ; ce qui sera universel,
c'est la précarité !**

**C'est la même logique que celle qui anime le gouvernement sur
les questions de service public, d'assurance chômage, de
protection sociale et bien évidemment sur l'ouverture à la
concurrence du transport ferroviaire.**

**Face aux alliances gouvernementales et
patronales, une seule réponse :**

AGIR ENSEMBLE ET PARTOUT !

**La Fédération SUD-Rail appelle les
cheminot-es à se tenir prêts !**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr
FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail
Union syndicale
Solidaires